

Maison Enfant Soleil signée Bonneville Édition 2018

RÈGLEMENTS DU TIRAGE AU PROFIT D'OPÉRATION ENFANT SOLEIL

Le détenteur du billet remportera un prix d'une valeur de 500 000 \$ taxes incluses comprenant : la maison, l'ameublement, tous les électroménagers, la décoration et une allocation de 100 000 \$ pour le terrain et l'aménagement paysager.* Les frais de notaire, le certificat de localisation, les plans d'implantation, le permis de construction et la taxe de mutation sont à la charge du gagnant.

Le gagnant a le choix entre le prix d'une valeur de 500 000 \$ taxes incluses ou la somme de 325 000 \$ en argent. Le tirage du prix se fera le 9 août 2018, entre 6 h et 9 h, lors de l'émission « *Salut Bonjour* », à TVA.

Les billets, vendus au coût de 10 \$, sont numérotés de 000 001 à 330 000. La vente des billets est autorisée à l'intérieur de la province de Québec seulement et est destinée aux personnes âgées de 18 ans et plus.

Le gagnant devra réclamer son prix en présentant le billet gagnant dans les 30 jours civils suivant le tirage au siège social d'Opération Enfant Soleil, situé au 450, avenue Saint-Jean-Baptiste, bureau 10, Québec (Québec) G2E 6H5 (téléphone : **1 877 683-2325**). Un délai maximum de quatre (4) mois devra être accordé aux Industries Bonneville pour livrer la maison. Les Industries Bonneville auront un délai de six (6) mois pour compléter la finition sur place à la suite de la livraison de la maison. La maison pourra être livrée entre le 1^{er} septembre 2018 et le 15 mai 2019. La fondation et l'excavation du terrain ne pourront être exécutées du 1^{er} novembre au 1^{er} avril en raison de la période de gel. Si le gagnant choisit le prix en argent, la somme de 325 000 \$ en argent lui sera remise au plus tard 60 jours civils après la réclamation.

La photo de la Maison Enfant Soleil est à titre indicatif seulement et le produit final peut différer.

Les droits de distribution et de vente des 330 000 billets de participation au tirage sont limités au personnel et aux personnes autorisés par Opération Enfant Soleil.

* Dans l'éventualité où l'installation et la finition de la maison se font à plus de 250 km de la ville de Belœil, un montant de 150 \$ par kilomètre devra être assumé par le gagnant. De plus, le terrain choisi devra être desservi par des services publics et municipaux (électricité, aqueduc, etc.). Le terrain doit être facilement accessible par les camions transportant les modules, via une voie publique carrossable et homologuée par Transport Québec. Si le terrain nécessite l'utilisation d'une grue, les frais encourus par celle-ci devront être assumés par le gagnant. La maison est livrée avec un sous-sol non fini, sur dalle de béton, sans division, ni gypse, ni revêtement extérieur, ni électricité. Deux fenêtres standards sont incluses. **EXCLUSIONS** : puits, fosse septique et champ d'épuration, nivellement, remplissage du terrain, dynamitage, excavation exceptionnelle et paysagement; toutes dépenses occasionnées par la composition du sol (outillage, travaux ou expertise spéciale); drainage autre que le périmètre de la fondation, tel que le drain entre le fossé et la fondation; tout transport (surplus de terre, de neige, etc.) et chargement du matériel sur un autre site; support d'appui additionnel pour le terrain instable; tout autre élément provenant d'un événement jugé incontrôlable par Bonneville.

VERSION ANGLAISE

RULES FOR THE DRAW TO BENEFIT OPÉRATION ENFANT SOLEIL

The holder of the winning ticket will win a prize worth \$500,000 (with taxes) including the house, furniture, all appliances, decoration and an allowance of \$100,000 for a lot and landscaping.* Notary fees, the certificate of location, the layout plan, the construction permit and the land transfer tax are the winner's responsibility.

The winner has the choice between a prize worth \$500,000 (taxes included) or \$325,000 in cash. The prize drawing will take place on August 9, 2018, between 6 and 9 a.m., on TVA's "Salut Bonjour".

Tickets for this draw cost \$10. They are numbered from 000 001 to 330,000. The sale of these tickets is only authorized inside the province of Quebec to persons aged 18 and older.

The winner must present the winning ticket and claim the prize within 30 calendar days of the draw at the head office of Opération Enfant Soleil, which is located at 450 Saint-Jean-Baptiste Avenue, Suite 10, Quebec City, Quebec G2E 6H5 (phone number: **1-877-683-2325**). A maximum of four (4) months will be granted to Bonneville Homes to deliver the house. Bonneville Homes will have a period of six (6) months to finish work on-site after delivery of the house. The house can be delivered between September 1, 2018, and May 15, 2019. The foundation and the excavation of the lot cannot be performed from November 1 to April 1 due to the frost period. If the winner chooses the prize money, \$325,000 in cash will be given to him or her no later than 60 calendar days after it is claimed.

The actual house could differ from the picture printed on your ticket.

The rights for the distribution and sale of the 330,000 tickets intended for this draw are exclusively limited to the personnel and individuals authorized by Opération Enfant Soleil.

** In the event that the installation and finishing of the house take place more than 250 km from the city of Beloeil, \$150 per kilometre will have to be paid by the winner. In addition, the selected lot must receive public utility and municipal services (electricity, water, etc.). The lot must be easily accessible to trucks carrying the modules, using a Transports Québec-approved roadway. If the lot requires the use of a crane, the costs incurred will be borne by the winner. The house comes with an unfinished basement on a concrete slab, which does not include divisions, gypsum, siding or electricity. Two standard windows are included. **EXCLUSIONS:** Well, septic tank and disposal field, grading, site fill, blasting, exceptional excavation and landscaping and all expenses incurred due to soil composition (equipment, work or special expertise); drainage other than around the foundation, such as drainage from the foundation to the ditch; all transport (additional earth, snow, etc.) and loading of material on another site; additional support for unstable ground; and any other event deemed uncontrollable by Bonneville.*

RACJ: 426235-1

Dernières modifs : 2018/02/05 LL